61ème ANNEE



Correspondant au 2 mars 2022

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المريخ المرسية

اِتفاقات دولیّه، قوانین ، ومراسیم فرارات و آراء ، مقررات ، مناشیر ، اعلانات و بلاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION
	Tunisie		SECRETARIAT GENERAL
ABONNEMENT	Maroc	(Pays autres	DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye	que le Maghreb)	WWW.JORADP.DZ
	Mauritanie		Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 023.41.1889 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse*.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

# **SOMMAIRE**

# **DECRETS**

Décret exécutif n° 22-80 du 20 Rajab 1443 correspondant au 21 février 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission de santé mentale de wilaya..... **DECISIONS INDIVIDUELLES** Décret présidentiel du 14 Rajab 1443 correspondant au 15 février 2022 portant changement de nom...... 5 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale à la wilaya d'Alger..... 9 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Skikda......de 9 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya de Blida...... Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Tindouf..... 9 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional de l'inspection générale des finances à Mostaganem 9 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de vice-recteurs d'universités...... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté de droit à l'université d'Alger 1..... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique à la wilaya de Batna..... 10 Décrets exécutifs du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs des services agricoles de wilayas..... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics à la wilaya d'Alger..... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué des travaux publics à la circonscription administrative de Djanet.... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué du tourisme et de l'artisanat à la circonscription administrative de Ouled Djellal..... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice de la réglementation, du contentieux et de la promotion socioprofessionnelle au ministère de la pêche et des productions halieutiques...... 10 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques..... 11 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur du budget, de la comptabilité et du patrimoine à la wilaya d'Alger..... 11 Décrets exécutifs du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination de directeurs des domaines de wilayas....... 11 Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.... 11

# **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Tissemsilt
Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur des services agricoles à la wilaya de Médéa
Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur des travaux publics à la wilaya de Béni Abbès
Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Ouled Djellal
Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques
Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béjaïa
ARRETES, DECISIONS ET AVIS
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES
Arrêté du 4 Rajab 1443 correspondant au 5 février 2022 portant désignation des membres de la commission de consultation chargée de l'examen de conformité des études d'impact sur l'environnement et des études de dangers des installations et ouvrages relevant des activités d'hydrocarbures
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1443 correspondant au 20 novembre 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 22 décembre 2004 portant création des directions des œuvres universitaires et fixation de leur siège, de la liste et de la consistance des résidences universitaires qui leur sont rattachées
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
Arrêté du 20 Rabie Ethani 1443 correspondant au 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national des terres agricoles
Arrêté du 24 Journada El Oula 1443 correspondant au 29 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers
Arrêté du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)
Arrêté du 13 Journada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes
Arrêté du 26 Journada Ethania 1443 correspondant au 29 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du bureau national d'études pour le développement rural

# **DECRETS**

Décret exécutif n° 22-80 du 20 Rajab 1443 correspondant au 21 février 2022 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission de santé mentale de wilaya.

\_\_\_\_

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé, notamment ses articles 132 et 133 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

## Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 133 de la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, relative à la santé, le présent décret a pour objet de fixer l'organisation et le fonctionnement de la commission de santé mentale de wilaya, désignée ci-après la « commission ».

# Art. 2. — La commission est composée :

- d'un magistrat, ayant rang de président de chambre à la Cour, président, désigné par le président de la Cour territorialement compétente ;
  - d'un représentant du wali, désigné par le wali ;
- de deux (2) médecins spécialistes en psychiatrie, désignés par le directeur de la santé et de la population de wilaya;
- d'un représentant d'une association de malades, désigné par le directeur de la santé et de la population de wilaya.

Toutefois, lorsque la wilaya ne dispose pas suffisamment de médecins psychiatres, la composition de la commission peut être complétée par des médecins psychiatres d'autres wilayas. La désignation de ces médecins s'effectue, d'un commun accord, entre les directeurs de la santé et de la population des wilayas concernées.

La commission peut faire appel à toute personne susceptible de l'aider dans ses travaux.

- Art. 3. La liste nominative des membres de la commission est fixée par décision du wali.
- Art. 4. La durée du mandat des membres de la commission est fixée à quatre (4) années, renouvelable une (1) fois

En cas d'interruption du mandat d'un membre, il est procédé à son remplacement dans les mêmes formes pour le restant du mandat.

- Art. 5. La commission se réunit, chaque fois que nécessaire, sur convocation de son président. Elle peut se réunir, en session extraordinaire, à la demande de son président ou à la majorité de ses membres.
- Art. 6. L'ordre du jour des réunions est établi par le président et transmis aux membres de la commission dans un délai de dix (10) jours, au moins, avant la date de la réunion.

Ce délai peut être réduit à cinq (5) jours pour les réunions extraordinaires.

Art. 7. — La commission délibère valablement en présence des deux tiers (2/3) de ses membres. Si le *quorum* n'est pas atteint, une autre réunion est programmée dans les huit (8) jours qui suivent la date de la réunion reportée et la commission délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

La commission ne peut délibérer qu'en présence d'un (1) médecin spécialiste en psychiatrie, au moins.

- Art. 8. Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Art. 9. La commission se prononce sur les requêtes qui lui sont soumises dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours, à compter de la date de leur enregistrement.
- Art. 10. Les procès-verbaux des réunions de la commission sont signés par le président et tous les membres présents. Ils sont transcrits sur un registre spécial, coté et paraphé par le président.
- Art. 11. Conformément aux dispositions de l'article 133 de la loi n° 18-11 du 18 Chaoual 1439 correspondant au 2 juillet 2018, modifiée et complétée, susvisée, les décisions de la commission sont exécutoires par les autorités et administrations concernées.

- Art. 12. La commission siège au niveau de la direction de la santé et de la population de wilaya.
- Art. 13. La commission est dotée d'un secrétariat assuré par les services de la direction de la santé et de la population de wilaya. Il est chargé, notamment :
  - d'établir les convocations ;
  - d'enregistrer les requêtes ;
- d'assister aux réunions de la commission et de rédiger les procès-verbaux ;
- d'enregistrer et de notifier les décisions de la commission aux personnes et aux autorités compétentes ;
- d'ouvrir un registre coté et paraphé par le président et d'y enregistrer les requêtes.

- Art. 14. La commission rédige un rapport annuel de ses activités qu'elle transmet au ministre chargé de la santé et au wali.
- Art. 15. La commission élabore et adopte son règlement intérieur, conformément à un règlement intérieur-type fixé par le ministre chargé de la santé.
- Art. 16. Les frais de gestion de la commission sont inscrits à l'indicatif du budget du ministère chargé de la santé.
- Art. 17. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.
- Fait à Alger, le 20 Rajab 1443 correspondant au 21 février 2022.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

# **DECISIONS INDIVIDUELLES**

# Décret présidentiel du 14 Rajab 1443 correspondant au 15 février 2022 portant changement de nom.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970, modifiée et complétée, relative à l'état civil, notamment ses articles 55 et 56 ;

Vu le décret n° 71-157 du 3 juin 1971, modifié et complété, relatif au changement de nom, notamment ses articles 3, 4 et 5;

## Décrète:

- Article 1er. Est autorisé le changement de nom, conformément au décret n° 71-157 du 3 juin 1971, modifié et complété, relatif au changement de nom, aux personnes désignées ci-après :
- Gori Allahga: née le 18 janvier 1984 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00066, mariée le 24 février 2004 à Reguiba (wilaya d'El Oued) acte de mariage n° 00050, qui s'appellera désormais: Gori Allahga.
- Gori Atef : né le 27 août 1990 à Tébessa (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 04108, qui s'appellera désormais : Gori Atef.
- Gori Sana : née le 10 octobre 1996 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01686, mariée le 24 décembre 2017 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00834, qui s'appellera désormais : Gori Sana.

- Gori Intissar : née le 28 janvier 1998 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00184, qui s'appellera désormais : Gori Intissar.
- Gori Laïche : né le 21 août 1968 à Guemar (wilaya d'El Oued) acte de naissance n° 00554, marié le 3 juin 1991 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00095 et ses enfants mineurs :
- \* Messaoud : né le 20 décembre 2003 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 02087 ;
- \* Oussama : né le 18 décembre 2004 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 02136 ;
- \* Mouataz Achour : né le 6 juin 2009 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01056 ;
- \* Sahar : née le 31 août 2010 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01592 ;
- \* Anas : né le 17 mai 2014 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00892 ;
- qui s'appelleront désormais : Gori Laïche, Gori Messaoud, Gori Oussama, Gori Mouataz Achour, Gori Sahar, Gori Anas.
- Gori Kenza: née le 1er août 1994 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01671, mariée le 4 août 2014 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00558, qui s'appellera désormais: Gori Kenza.

- Gori El Haddi : né le 17 mars 1975 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00149, marié le 5 mai 2002 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00132 et ses enfants mineurs :
- \* Oumaima : née le 24 avril 2006 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00656 ;
- \* Aymene : né le 20 avril 2009 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00678 ;
- \* Lina : née le 5 décembre 2012 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01301, dressé le 28 août 2013 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) ;
- \* Mohammed Saci : né le 14 janvier 2015 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00084 ;
- qui s'appelleront désormais : Gori El Haddi, Gori Oumaima, Gori Aymene, Gori Lina, Gori Mohammed Saci.
- Gori Ferial : née le 20 août 2002 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01196, qui s'appellera désormais : Gori Ferial.
- Gori Nessrine: née le 29 mai 1993 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01198, mariée le 9 juin 2011 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00360, qui s'appellera désormais: Gori Nessrine.
- Gori Ismahane : née le 27 août 1979 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00457, mariée le 10 mai 1998 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00145, qui s'appellera désormais : Gori Ismahane.
- Gori Souraia : née le 23 août 1992 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01824, qui s'appellera désormais : Gori Souraia.
- Gori Yassine : né le 26 septembre 1997 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01719, qui s'appellera désormais : Gori Yassine.
- Gori Nour Eddine : né le 1er octobre 1971 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00358, marié le 20 septembre 1995 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00184 dressé le 18 août 1996 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) et ses enfants mineurs :
- \* Nacereddine : né le 24 juillet 2004 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01255 ;
- \* Sirine : née le 18 mai 2010 à Annaba (wilaya de Annaba) acte de naissance n° 07333 ;
- \* Soudjoud : née le 28 novembre 2015 à Aïn M'Lila (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 05718 ;
- qui s'appelleront désormais : Gori Nour Eddine, Gori Nacereddine, Gori Sirine, Gori Soudjoud.

- Gori Ibtisam : née le 28 juillet 2001 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01206, qui s'appellera désormais : Gori Ibtisam.
- Gori Mostapha : né le 1er juillet 1969 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00020, dressé le 1er janvier 1971 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa), marié le 28 juillet 1990 à Reguiba (wilaya d'El Oued) acte de mariage n° 00091, et marié le 20 juin 2005 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00245 et ses enfants mineurs :
- \* Mohammed Tahar : né le 12 août 2003 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01299 ;
- \* Widjdane : née le 13 novembre 2006 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01920 ;
- \* Ahmed : né le 30 décembre 2007 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 02202 ;
- \* Kaouther : née le 19 janvier 2010 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00129 ;
- \* Meriem : née le 28 mars 2012 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00484 ;
- \* Touka : née le 22 septembre 2012 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01524 ;
- \* Abd El Ghani: né le 16 novembre 2016 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 02121;
- qui s'appelleront désormais : Gori Mostapha, Gori Mohammed Tahar, Gori Widjdane, Gori Ahmed, Gori Kaouther, Gori Meriem, Gori Touka, Gori Abd El Ghani.
- Gori Rabie : né le 25 mars 2001 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00508, qui s'appellera désormais : Gori Rabie.
- Gori Riadh Eddine : né le 2 juillet 1992 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01422, qui s'appellera désormais : Gori Riadh Eddine.
- Gori Mohammed Fouad: né le 7 août 1996 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01364, qui s'appellera désormais: Gori Mohammed Fouad.
- Gori Yousra : née le 7 décembre 1997 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 02160, qui s'appellera désormais : Gori Yousra.
- Gori Ouidad : née le 1er septembre 1991 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01785, mariée le 22 août 2011 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00612, qui s'appellera désormais : Gori Ouidad.

- Gori Doha : née le 3 février 1999 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00211, qui s'appellera désormais : Gori Doha.
- Gori Samia : née le 30 octobre 1988 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01856, mariée le 11 mars 2009 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00110, qui s'appellera désormais : Gori Samia.
- Gouri Ahlam : née le 28 juin 1990 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 01237, mariée le 10 mars 2014 à El Oued (wilaya d'El Oued) acte de mariage n° 00402, qui s'appellera désormais : Gori Ahlam.
- Gouri Samra: née en 1979 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00602, dressé le 19 mars 1985 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa), mariée le 25 septembre 2000 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00279, qui s'appellera désormais: Gori Samra.
- Gori Kheira: née le 8 février 1986 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00314, mariée le 7 novembre 2005 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00516, qui s'appellera désormais: Gori Kheira.
- Gori Zakia : née le 20 août 1976 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00486, mariée le 1er décembre 1994 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00023 dressé le 6 février 1995 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa), qui s'appellera désormais : Gori Zakia.
- Gori Hanane : née le 28 août 1981 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00511, mariée le 3 janvier 2001 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00003, qui s'appellera désormais : Gori Hanane.
- Gori Sabrine : née le 11 mai 1991 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de naissance n° 00923, mariée le 22 avril 2008 à Bir El Ater (wilaya de Tébessa) acte de mariage n° 00193, qui s'appellera désormais : Gori Sabrine.
- Aghioul Salim : né le 14 septembre 1965 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 09095, marié le 1er septembre 1997 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de mariage n° 02156 et ses enfants mineurs :
- \* Amine Abdelalim : né le 9 mars 2010 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 04429 ;
- \* Abdelmouhaimene : né le 27 avril 2015 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 06864 ;
- qui s'appelleront désormais : Abdennour Salim, Abdennour Amine Abdelalim, Abdennour Abdelmouhaimene.
- Aghioul Abderrahim : né le 21 septembre 2001
   à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance
   n° 12619, qui s'appellera désormais : Abdennour
   Abderrahim.

- Aghioul Rayene : née le 28 septembre 1998
   à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance
   n° 11490, qui s'appellera désormais : Abdennour Rayene.
- Helilef Boukhemis : né le 8 juillet 1975 à Settara (wilaya de Jijel) acte de naissance n° 00289, marié le 18 août 1998 à Hamma Bouziane (wilaya de Constantine) acte de mariage n° 00123 et marié le 25 février 2009 à Hamma Bouziane (wilaya de Constantine) acte de mariage n° 00045 et ses enfants mineurs :
- \* Adem Abderrahmene : né le 13 mars 2007 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 03776 ;
- \* Mohamed Lamine : né le 13 mars 2007 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 03775 ;
- \* Raid Salah Eddine : né le 23 janvier 2011 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 01580 ;
- \* Serine : née le 23 octobre 2012 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 22969 ;
- qui s'appelleront désormais : Souheib Boukhemis, Souheib Adem Abderrahmene, Souheib Mohamed Lamine, Souheib Raid Salah Eddine, Souheib Serine.
- Helilef Amani : née le 6 décembre 2002 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 15267, qui s'appellera désormais : Souheib Amani.
- Helilef Aya: née le 16 octobre 1999 à Constantine (wilaya de Constantine) acte de naissance n° 12475, qui s'appellera désormais: Souheib Aya.
- Melika Zakaria Chemseddine : né le 20 avril 1993 à Bounoura (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00606, qui s'appellera désormais : Mlaiki Zakaria Chemseddine.
- Hadj Ikrelef Razika: née le 21 janvier 1979 à Chiffa (wilaya de Blida) acte de naissance n° 00029, mariée le 28 février 1997 à Blida (wilaya de Blida) acte de mariage n° 01381, qui s'appellera désormais: Hadj Yakhlef Razika.
- Hadj Ikrelef Djamila : née le 26 septembre 1972 à Chiffa (wilaya de Blida) acte de naissance n° 00342, mariée le 26 juin 2002 à Chiffa (wilaya de Blida) acte de mariage n° 00062, qui s'appellera désormais : Hadj Yakhlef Djamila.
- Hadj Ikarlef Fatma : née le 10 mars 1970 à Chiffa (wilaya de Blida) acte de naissance n° 00101, mariée le 4 novembre 1993 à Blida (wilaya de Blida) acte de mariage n° 01056, qui s'appellera désormais : Hadj Yakhlef Fatma.
- Netouna Noura : née le 19 juin 1990 à Trifaoui (wilaya d'El Oued) acte de naissance n° 00064, qui s'appellera désormais : Ben Ahmed Noura.
- Baara Abdelkrim : né le 4 septembre 1991 à Bachedjarah (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 00439, qui s'appellera désormais : Bara Abdelkrim.

- Baara Wafia : née le 13 décembre 1988 à Hussein Dey (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 04330, qui s'appellera désormais : Bara Wafia.
- Baara Toufik : né le 21 septembre 1986 à Bourouba (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 01312, qui s'appellera désormais : Bara Toufik.
- Baara Nawel : née le 9 août 1984 à Hussein Dey (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 05445, mariée le 31 mai 2010 à Ouled Djellal (wilaya de Biskra) acte de mariage n° 00290, qui s'appellera désormais : Bara Nawel.
- Baara Ismail : né le 28 juillet 1982 à Kouba (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 03544, qui s'appellera désormais : Bara Ismail.
- Baara Ismahane : née le 1er octobre 1980 à Kouba (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 04575, mariée le 11 septembre 2011 à Ouled Djellal (wilaya de Biskra) acte de mariage n° 00426, qui s'appellera désormais : Bara Ismahane.
- Baara Ikram : née le 6 août 1999 à Sidi M'Hamed (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 03704, qui s'appellera désormais : Bara Ikram.
- Baara Manel : née le 6 août 1999 à Sidi M'Hamed (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 03706, qui s'appellera désormais : Bara Manel.
- Baara Khadidja : née le 4 septembre 1996 à Hussein Dey (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 03703, mariée le 12 mars 2017 à Bordj El Kiffan (wilaya d'Alger) acte de mariage n° 00159, qui s'appellera désormais : Bara Khadidja.
- Baara Aissa : né le 8 mars 1994 à Hussein Dey (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 00916, qui s'appellera désormais : Bara Aissa.
- Ganfoud Mohamed : né le 31 janvier 1982 à Bou Saâda (wilaya de M'Sila) acte de naissance n° 00374, marié le 13 décembre 2012 à Blida (wilaya de Blida) acte de mariage n° 01757 et ses enfants mineurs :
- \* Abd Errahim : né le 14 mai 2016 à Blida (wilaya de Blida), acte de naissance n° 05007 ;
- \* Amine : né le 16 août 2017 à Blida (wilaya de Blida), acte de naissance n° 10164 ;
- qui s'appelleront désormais : Hadj Messaoud Mohamed, Hadj Messaoud Abd Errahim, Hadj Messaoud Amine.

- Guenina Farid : né le 15 janvier 1977 à Hussein Dey (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 00406, marié le 27 juillet 2012 à Kouba (wilaya d'Alger) acte de mariage n° 00714 et ses enfants mineurs :
- \* Mouhamed El Amine : né le 11 janvier 2014 à Ouled Fayet (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 00064 ;
- \* Rassim : né le 20 août 2017 à Bir Mourad Rais (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 04912 ;
- qui s'appelleront désormais : Djalel Farid, Djalel Mouhamed El Amine, Djalel Rassim.
- Benykrelef Talha : né le 6 mai 1936 à Sidi Ali Boussidi (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 00044, marié le 26 avril 1961 à Sidi Ali Boussidi (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de mariage n° 00014, qui s'appellera désormais : Benyekhlef Talha.
- Benykrelef Malika : née le 24 octobre 1962 à Sidi Bel Abbès (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 02896, mariée le 27 juillet 1989 à Sidi Ali Boussidi (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de mariage n° 00040, qui s'appellera désormais : Benyekhlef Malika.
- Benykrelef Mohammed : né le 5 avril 1971 à Sidi Bel Abbès (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 01560, marié le 9 juillet 2006 à Sidi Ali Boussidi (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de mariage n° 00052 et marié le 13 juillet 2017 à Marhoum (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de mariage n° 00039 et ses enfants mineurs :
- \* Khaoula : née le 4 mai 2007 à Ben Badis (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 00396 ;
- \* Yasser Abdelfetah : né le 10 juin 2018 à Sidi Bel Abbès (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 05607 ;
- qui s'appelleront désormais : Benyekhlef Mohammed, Benyekhlef Khaoula, Benyekhlef Yasser Abdelfetah.
- Benykrelef Sid Ahmed : né le 17 mars 1978 à Sidi Bel Abbès (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 01637, marié le 28 septembre 2010 à Aïn Kada (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de mariage n° 00019 et ses enfants mineurs :
- \* Noureddine : né le 17 août 2011 à Sidi Ali Boussidi (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 00003 ;
- \* Hafsa Riheb : née le 6 novembre 2013 à Sidi Lahcene (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 00279 ;
- \* Zineb : née le 18 octobre 2018 à Sidi Bel Abbès (wilaya de Sidi Bel Abbès) acte de naissance n° 11135 ;
- qui s'appelleront désormais : Benyekhlef Sid Ahmed, Benyekhlef Noureddine, Benyekhlef Hafsa Riheb, Benyekhlef Zineb.

- Zighat Toumi : né le 28 mars 1973 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 00518, marié le 10 août 2000 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de mariage n° 00479 et ses enfants mineurs :
- \* Lina : née le 6 novembre 2004 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 03581 ;
- \* Kacem : né le 28 mars 2009 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 01267 ;

qui s'appelleront désormais : BenTayeb Toumi, BenTayeb Lina, BenTayeb Kacem.

- Negro Miloud : né le 3 juin 1969 à Chlef (wilaya de Chlef) acte de naissance n° 01867, marié le 18 mai 1999 à Chettia (wilaya de Chlef) acte de mariage n° 00068 et ses enfants mineurs :
- \* Mounia : née le 22 septembre 2003 à Chettia (wilaya de Chlef) acte de naissance n° 01180 ;
- \* Anes : né le 13 mars 2011 à Sobha (wilaya de Chlef) acte de naissance n° 00575 ;
- \* Wiame : née le 16 mai 2017 à Chettia (wilaya de Chlef) acte de naissance n° 00601 ;

qui s'appelleront désormais : Elgherbi Miloud, Elgherbi Mounia, Elgherbi Anes, Elgherbi Wiame.

- Negro Mohammed-El-Amin : né le 29 mars 2000 à Chettia (wilaya de Chlef) acte de naissance n° 00389, qui s'appellera désormais : Elgherbi Mohammed-El-Amin.
- Bedjaou Rabah : né en 1957 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa) acte de naissance n° 00052 dressé le 6 avril 2017 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa), marié le 12 juillet 1986 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa) acte de mariage n° 00039, et marié le 11 janvier 2010 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa) acte de mariage n° 00002 et ses enfants mineurs :
- \* Amar Abderraouf : né le 22 octobre 2012 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa) acte de naissance n° 00012 ;
- \* Maya Nour : née le 22 janvier 2014 à Ighil Ali (wilaya de Béjaïa) acte de naissance n° 00002 ;

qui s'appelleront désormais : Bedjaoui Rabah, Bedjaoui Amar Abderraouf, Bedjaoui Maya Nour.

- Art. 2. Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 71-157 du 3 juin 1971, modifié et complété, susvisé, la mention en marge des actes de l'état civil des concernés par les nouveaux noms conférés par le présent décret sera requise par le procureur de la République.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 14 Rajab 1443 correspondant au 15 février 2022.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration locale à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration locale à la wilaya d'Alger, exercées par M. Ahmed Bouahmed, appelé à exercer une autre fonction.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Skikda.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali de la wilaya de Skikda, exercées par M. Mohammed Hamidat.

**----**★----

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des domaines à la wilaya de Blida.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des domaines à la wilaya de Blida, exercées par M. Bouziane Hema, appelé à exercer une autre fonction.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la conservation foncière à la wilaya de Tindouf.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la conservation foncière à la wilaya de Tindouf, exercées par M. Ali Gachi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de l'inspecteur régional de l'inspection générale des finances à Mostaganem.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur régional de l'inspection générale des finances à Mostaganem, exercées par M. Hadj Aïssat, admis à la retraite.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de vice-recteurs d'universités.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de vice-recteurs aux universités suivantes, exercées par MM.:

- Tewfik Mahdjoub, vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, de la formation continue et les diplômes et de la formation supérieure de graduation à l'université de Tlemcen;
- Youcef Houmadi, vice-recteur chargé du développement, la prospective et l'orientation à l'université de Aïn Témouchent;
- Moeradj Houari, vice-recteur chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques à l'université de Ghardaïa;

sur leur demande.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du doyen de la faculté de droit à l'université d'Alger 1.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de doyen de la faculté de droit à l'université d'Alger 1, exercées par M. Larbi Kessal, sur sa demande.

---<del>\*</del>---

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique à la wilaya de Batna.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique à la wilaya de Batna, exercées par M. Idrisse Benziouche.

----<del>\*</del>----

Décrets exécutifs du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de directeurs des services agricoles de wilayas.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des services agricoles à la wilaya d'El Tarf, exercées par M. Kaddour Aid, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des services agricoles à la wilaya de Naâma, exercées par M. Mohammed Youcefi.

---<del>\*</del>---

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur des équipements publics à la wilaya d'Alger, exercées par M. Tahar Mokhtari, appelé à réintégrer son grade d'origine.

\_\_\_\_

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué des travaux publics à la circonscription administrative de Djanet.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué des travaux publics à la circonscription administrative de Djanet, exercées par M. Cheikh Abbassi, appelé à exercer une autre fonction.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions du directeur délégué du tourisme et de l'artisanat à la circonscription administrative de Ouled Djellal.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué du tourisme et de l'artisanat à la circonscription administrative de Ouled Djellal, exercées par M. Abdelouahab Moumou, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions de la directrice de la réglementation, du contentieux et de la promotion socioprofessionnelle au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions de directrice de la réglementation, du contentieux et de la promotion socioprofessionnelle au ministère de la pêche et des productions halieutiques, exercées par Mme. Nadia Aklil.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur au ministère de la pêche et des productions halieutiques, exercées par M. Fouad Guenatri, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur du budget, de la comptabilité et du patrimoine à la wilaya d'Alger.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Ahmed Bouahmed est nommé directeur du budget, de la comptabilité et du patrimoine à la wilaya d'Alger.

---<del>\*</del>---

Décrets exécutifs du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination de directeurs des domaines de wilayas.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Bouziane Hema est nommé directeur des domaines à la wilaya de Tipaza.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Ali Gachi est nommé directeur des domaines à la wilaya de Béni Abbès.

---<del>\*</del>---

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination de doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, sont nommés doyens de facultés à l'université des sciences et de la technologie d'Oran, MM.:

- Abdellah Benhamou, faculté de chimie ;
- Bachir Bouhamida, faculté de génie mécanique.

  ————★————

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Tissemsilt.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Noureddine Kerrouche est nommé doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion à l'université de Tissemsilt.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur des services agricoles à la wilaya de Médéa.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Kaddour Aid est nommé directeur des services agricoles à la wilaya de Médéa.

---<del>\*</del>---

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur des travaux publics à la wilaya de Béni Abbès.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Cheikh Abbassi est nommé directeur des travaux publics à la wilaya de Béni Abbès.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Ouled Djellal.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Abdelouahab Moumou est nommé directeur du tourisme et de l'artisanat à la wilaya de Ouled Djellal.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Fouad Guenatri est nommé chargé d'études et de synthèse au ministère de la pêche et des productions halieutiques.

Décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022 portant nomination du directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béjaïa.

Par décret exécutif du 12 Rajab 1443 correspondant au 13 février 2022, M. Ammar Lahmar est nommé directeur de la pêche et de l'aquaculture à la wilaya de Béjaïa.

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Arrêté du 4 Rajab 1443 correspondant au 5 février 2022 portant désignation des membres de la commission de consultation chargée de l'examen de conformité des études d'impact sur l'environnement et des études de dangers des installations et ouvrages relevant des activités d'hydrocarbures.

Par arrêté du 4 Rajab 1443 correspondant au 5 février 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 29 du décret exécutif n° 21-319 du 5 Moharram 1443 correspondant au 14 août 2021 relatif au régime d'autorisation d'exploitation spécifique aux installations et ouvrages des activités d'hydrocarbures ainsi que les modalités d'approbation des études de risques relatives aux activités de recherche et leur contenu, à la commission de consultation chargée de l'examen de conformité des études d'impact sur l'environnement et des études de dangers des installations et ouvrages relevant des activités d'hydrocarbures :

# Représentants de l'autorité de régulation des hydrocarbures :

- Yahia Benchabane, président ;
- Meriem Bouguera, suppléante.

# Représentants du ministère chargé de l'environnement :

- Souleyman Tillou, membre;
- Hind Bouguerara, suppléante.

# Représentants de la direction générale de la protection civile :

- Tayeb Berrached, membre;
- Nawel Djebar, suppléante.

Les membres de la commission de consultation et leurs suppléants, sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable.

# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1443 correspondant au 20 novembre 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 22 décembre 2004 portant création des directions des œuvres universitaires et fixation de leur siège, de la liste et de la consistance des résidences universitaires qui leur sont rattachées.

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 95-84 du 21 Chaoual 1415 correspondant au 22 mars 1995, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement de l'office national des œuvres universitaires ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu l'arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 22 décembre 2004, modifié et complété, portant création des directions des œuvres universitaires et fixation de leur siège, de la liste et de la consistance des résidences universitaires qui leur sont rattachées ;

### Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter le *tableau* annexé à l'arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 22 décembre 2004, modifié et complété, susvisé.

Art. 2. — Le *tableau* annexé à l'arrêté interministériel du 10 Dhou El Kaâda 1425 correspondant au 22 décembre 2004, modifié et complété, susvisé, est modifié et complété comme suit :

- création de vingt-sept (27) résidences universitaires, pour atteindre 466 ;
- création de deux (2) unités de restauration (deux (2) restaurants centraux) ;
  - suppression de deux (2) résidences universitaires ;
  - suppression de quatre (4) unités de restauration ;
  - suppression de deux (2) unités d'hébergement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Rabie Ethani 1443 correspondant au 20 novembre 2021.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Le ministre des finances

Aïemene Abdelbaki BENZIANE BENABDERRAHMANE

# TABLEAU ANNEXE

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION DES	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE		
	ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation	
			1	Djilali Lyabes ex-Hydra ll - Alger	1	même site	2	1-même site 2- restaurant central Sidi Abdallah	
			2	Hydra III - Alger	2	1- même site 2- unité Ex-INC	4	1- même site 2- unité MESRS 3- unité Ex-INC 4- restaurant central (E.N.S.J.S.I)	
			3	Hydra centre - Alger	1	même site	1	1-même site	
1	DOU Alger - Ouest	Alger	4	Dely Brahim 1 - Alger	1	même site	2	1-même site 2- restaurant central Dely Brahim	
1	Booringer ouest	8.	5	Dely Brahim 2 - Alger	1	même site	1	même site	
				6	Beni Messous - Alger	1	même site	3	1-même site 2- restaurant central II Bouzaréah 3- unité de restauration (ENS)
			7	Ouled Fayet 1 - Alger	1	même site	1	même site	
			8	Ouled Fayet 2 - Alger	1	même site	1	même site	
			9	Ouled Fayet 3 - Alger	1	même site	1	même site	
			10	Mahelma 1 - Alger	1	même site	1	même site	
			11	Mahelma 2 - Alger	1	même site	1	même site	
			12	Mahelma 3 - Alger	1	même site	1	même site	
			13	Mahelma 4 - Alger	1	même site	1	même site	
			14	Mahelma 5 - Alger	1	même site	1	même site	
			15	Mahelma 6 - Alger	1	même site	1	même site	
			1	El Alia Bab Ezzouar - Alger	1	même site	2	1- même site 2- unité Oued Smar	
			2	Bab Ezzouar 3 - Alger	1	même site	1	même site	
2	DOU Alger - Est	Alger	3	Bab Ezzouar 4 (Baya Hocine) - Alger	1	même site	2	1- même site 2- village universitaire	
			4	Cité diplomatique Dergana - Alger	1	même site	1	même site	
			5	Bouraoui Amar El Harrach - Alger	1	même site	1	même site	
			6	A/Kader Belarbi Bab Ezzouar - Alger	1	même site	1	même site	
			7	19 Mai 1956 - Alger	1	même site	1	même site	
			8	Bab Ezzouar 5 - Alger	1	même site	1	même site	
			9	Bab Ezzouar El-Djorf - Alger	1	même site	1	même site	

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION DES	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANC	Е										
	ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation										
			1	Vieux Kouba - Alger	1	même site	2	1. même site 2- unité ENS										
			2	Taleb Abderrahmane 1 Ben Aknoun - Alger	1	même site	2	1-même site 2- restaurant central El- Ziania										
			3	Taleb Abderrahmane 2 Ben Aknoun - Alger	1	même site	1	même site										
			4	Ben Aknoun - Alger	1	même site	1	même site										
3	DOU Alger - Centre	Alger	5	Garidi - Alger	1	même site	1	même site										
													6	M'Hamed Yousfi - Alger	1	même site	2	1- même site 2- unité El Kharouba
			7	Amirouche - Alger	2	1- Trollard 2- Daguerre	2	1- même site 2- unité Laperrine										
			8	Saïd Hamdine - Alger	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central faculté de droit										
			1	Kerchouche Abdelkader - Boumerdès	1	même site	1	même site										
			2	Bayou Halima - Boumerdès	1	même site	1	même site										
			3	Les Frères Gouighah Corso - Boumerdès	1	meme site	1	même site										
			4	Ziani Lounes - Boumerdès	1	même site	1	même site										
4	DOU Boumerdès	Boumerdès	5	Boualem Bouhri - Boumerdès	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central										
			6	Chenoui Aïcha - Boumerdès	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central										
			7	2000 lits Zemouri - Boumerdès	1	même site	1	même site										
			8	Guedouari Cherifa - Boumerdès	1	même site	1	même site										
			9	Frères Toubal Rabah et Mohamed - Boumerdès	1	même site	1	même site										
				<u> </u>														

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
Doc	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et iocansation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Draâ Ben Khadda - Tizi Ouzou	2	1- même site 2- technicum	2	1- même site 2- technicum
			2	Rehahlia - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			3	Oued Aissi - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			4	M'Douha - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
5	DOU Tizi Ouzou - Centre	Tizi Ouzou	5	Boukhalfa 1 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
	Centre		6	Boukhalfa 2 - Tizi Ouzou	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			7	Didouche Mourad - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			8	2500 lits Oued Aissi - Tizi Ouzou	1	même site	1	campus Oued Aissi
			1	Ex-Habitat - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			2	Hasnaoua 1 - Tizi Ouzou	1	même site	3	1- même site 2- campus 3- campus
			3	Hasnaoua 2 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
6	DOU Tizi Ouzou Hasnaoua	Tizi Ouzou	4	Hasnaoua 3 - Tizi Ouzou	1	même site	2	1- même site 2- pôle technologique
			5	Hasnaoua 4 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			1	Tamda 1 - Tizi Ouzou	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			2	Tamda 2 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
7	DOU Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	3	Tamda 3 - Tizi Ouzou	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
,	Tamda	36206	4	Tamda 4 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			5	Tamda 5 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			6	Tamda 6 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			7	Tamda 7 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site
			8	1000 Lits Tamda 8 - Tizi Ouzou	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE	Siège	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)	CONSISTANCE				
DOC	LA DIRECTION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation	
			1	Soumaâ 1 - Blida	1	même site	2	1- même site 2- campus	
			2	Soumaâ 2 - Blida	1	même site	1	même site	
			3	Ben Boulaid - Blida	2	1- même site 2- CRIAA	2	1- même site 2- CRIAA	
			4	Ben Boulaid 1 - Blida	2	1- même site 2- ex-ITE	2	1- même site 2- ex-ITE	
8	DOU Blida	Blida	5	Soumaâ 3 - Blida	1	même site	1	même site	
			6	Soumaâ 4 - Blida	1	même site	1	même site	
			7	Soumaâ 5 - Blida	1	même site	1	même site	
			8	Soumaâ 6 - Blida	1	même site	1	même site	
			9	Soumaâ 7 - Blida	1	même site	1	même site	
			10	1000 lits Guerrouaou - Blida	1	même site	1	même site	
			1	2000 lits El Affroun - Blida	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central	
			2	El Affroun 1 - Blida	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central	
			3	El Affroun 2 - Blida	1	même site	1	même site	
	DOM DIVI	Blida	4	El Affroun 3 - Blida	1	même site	1	même site	
9	DOU Blida El Affroun	Dilda	5	El Affroun 4 - Blida	1	même site	1	même site	
			6	El Affroun 5 - Blida	1	même site	1	même site	
			7	El Affroun 6 - Blida	1	même site	1	même site	
			8	El Affroun 7 - Blida	1	même site	1	même site	
			9	El Affroun 8 - Blida	1	même site	1	même site	

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 14

# mars 2022

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Hassen Ben Mouloud - Médéa	1	même site	2	1- même site 2- campus
			2	Kebaili Ouahiba - Médéa	2	1- même site 2- lycée Zerouak	3	1- même site 2- lycée Zerouak 3- restaurant central
10	DOU Médéa	Médéa	3	Chouai Benaïssa - Médéa	2	1- même site 2- annexe Djebara Boualem	2	1- même site 2- annexe Djebara Boualem
			4	Boulares Djohar - Médéa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 1
			5	Tayeb Bougasmi dit El djaghlali - Médéa	1	même site	1	même site
			6	2000 lits Ouzera 2 - Médéa	1	même site	1	même site
			1	Oualaye Fatma - Aïn Defla	3	1- même site 2- annexe logts OPGI 3- hotel Carrefour	3	1- même site 2- annexe logts OPGI 3- restaurant central
			2	Felfoul Elarbi - Aïn Defla	1	même site	1	même site
			3	Rais Ahmed - Aïn Defla	1	même site	1	même site
			4	Benhennour Fatma - Aïn Defla	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
11	DOU Aïn Defla	Aïn Defla	5	1000 lits - Aïn Defla	1	même site	1	même site
			1	1er Novembre 54 - Chlef	1	même site	2	1- campus universitaire 2- restaurant central
			2	19 Mai 1956 - Chlef	1	même site	1	même site
			3	Hani Saleh - Chlef	1	même site	1	même site
			4	Touil A/Kader - Chlef	1	même site	1	même site
12	DOU Chlef	Chlef	5	Ouled Fares 3 - Chlef	1	même site	1	même site
			6	Ouled Fares 4 - Chlef	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			7	2000 lits El-Hassania- Chlef	1	même site	1	même site
			8	1500 lits El-Hassania - Chlef	1	même site	1	même site
			9	500 lits Ténès - Chlef	1	même site	1	même site

No DOU	DÉSIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	El Amel - Djelfa	1	même site	1	même site
			2	Salah Benchegra - Djelfa	1	même site	1	même site
			3	Garoud Molkhir - Djelfa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
13	DOU Djelfa	Djelfa	4	Zitouni Ayachi - Djelfa	1	même site	1	même site
			5	Chenouf Lakhdar - Djelfa	1	même site	1	même site
			6	Zaafrane Slimane - Djelfa	1	même site	1	même site
			7	Berrebih - Djelfa	1	même site	1	même site
			8	Musitepha Mebarka - Djelfa	1	même site	1	même site
			9	Kouicem Mohamed - Djelfa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 1
			1	Lechkhem Bouchrit - Laghouat	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			2	Sœurs Bedj - Laghouat	1	même site	1	même site
			3	Les Frères Lamnaouar - Laghouat	1	même site	1	même site
			4	Ghougel Mohammed -Laghouat	1	même site	1	même site
14	DOU Laghouat	Laghouat	5	Bertal Bouzid - Laghouat	1	même site	1	même site
			6	Zerrouk Ahmed - Laghouat	1	même site	1	même site
			7	Kemeime Ahmed - Laghouat	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			8	Bouchareb Taher	1	même site	1	même site
			9	Deheina Mohamed	1	même site	1	même site
			1	1000 lits - Ghardaïa	2	1-même site 2- annexe /filles	1	même site
15	DOU Ghardaïa	Ghardaïa	2	1000 lits 1 - Ghardaïa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			3	1000 lits 2 - Ghardaïa	1	même site	1	même site
16	DOLL Town on the control	Tamenghasset	1	Djelouli Mebarka - Tamenghasset	1	même site	1	même site
16	DOU Tamenghasset	ramengnasset	2	Moussa Ag Younes - Tamenghasset	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 14

# mars 2022

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCI	E
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Djellaoui Said - Bouira	2	1- même site 2- Annexe logts OPGI	3	1- même site 2- annexe logts OPGI 3- restaurant central
			2	Kebbal Aicha - Bouira	1	même site	1	même site
		ъ :	3	Ainouche Chama - Bouira	1	même site	1	même site
17	DOU Bouira	Bouira	4	Amrouche Ahmed - Bouira	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			5	Sediki Zitouni - Bouira	1	même site	1	même site
			6	Banoun Youcef - Bouira	1	même site	1	même site
			1	Targa-Ouzamour - Béjaïa	1	même site	1	même site
			2	Ihaddaden - Béjaïa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			3	1000 lits - Béjaïa	1	même site	1	même site
18	DOU Béjaïa	Béjaïa	4	17 Octobre 1961 - Béjaïa	1	même site	1	même site
			5	Pépinière - Béjaïa	1	même site	1	même site
			6	Iryahen - Béjaïa	1	même site	1	même site
			1	Berchiche 1 - El Kseur - Béjaïa	1	même site	1	même site
			2	Berchiche 2 - El Kseur - Béjaïa	1	même site	1	même site
			3	Berchiche 3 - El Kseur - Béjaïa	1	même site	1	même site
			4	Berchiche 4 - El Kseur - Béjaïa	1	même site	1	même site
19	DOU Béjaïa El-Kseur	Béjaïa	5	Amizour 1 - Béjaïa	1	même site	1	même site
	EI-Kseul		6	Amizour 2 - Béjaïa	1	même site	1	même site
			1	Guergour Mohamed - Tipaza	2	1- même site 2- unité 500 lits	2	1-même site 2- restaurant central 1 - Tipaza
			2	Salah Yamina Koléa 1 - Tipaza	1	même site	1	même site
20	DOTTE:	Tri-	3	Hamoun Fatima Koléa 2 - Tipaza	1	même site	1	même site
20	DOU Tipaza	Tipaza	4	Ahmed Sbentoute Koléa 3 - Tipaza	1	même site	2	1-même site 2- restaurant central - Koléa
			5	2000 lits - Tipaza	1	même site	1	même site
			6	1000 lits Koléa - Tipaza	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			Consistance																					
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Bellommation et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation																				
			1	Boukhresse Hocine - Jijel	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central																				
			2	Boussaa Abd Arahmanne - Jijel	1	même site	1	même site																				
21	21 DOU Jijel	Jijel	Jijel	3	19 Mai 1956 - Jijel	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central																			
			4	Ben Nacer Bachir Ben Mohamed - Jijel	1	même site	1	même site																				
								5	Sadou Mohamed Ben Ali - Jijel	1	même site	1	même site															
			6	Boubidi Mohamed Cherif Ben El Maki - Jijel	1	même site	1	même site																				
			1	Mahdaoui Khedidja - Batna	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central																				
		entre Batna	2	Achouri Amar - Batna	1	même site	1	même site																				
			3	Douadi Salah - Batna	1	même site	1	même site																				
22	DOU Batna - Centre		4	Khadidja Oum El Mouminine - Batna	1	meme site	1	même site																				
																							5	19 Mai 1956 - Batna	1	même site	1	même site
			6	Djebara Ahmed et Moussa fils Said -Batna	1	même site	1	même site																				
			7	Bouziane Oum Saad Bent Salah - Batna	1	même site	1	même site																				
			1	Frères Aoudjra - Batna	1	même site	1	même site																				
			2	1er Novembre 1954 - Batna	2	1- même site 2- 30 logts Kchida	1	même site																				
	DOU Batna		3	Amar Benflis - Batna	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central																				
23	Bouakal	Batna	4	1500 lits - Batna	1	même site	1	même site																				
			5	1000 lits - Batna	1	même site	1	même site																				
			6	Les Frères Martyrs Helici Aissa, Mohamed et Said Fils Dembri - Batna	1	même site	1	même site																				
			7	Oumrane Oum Hani Bent Ammar - Batna	1	même site	1	même site																				

21					TABLEAU ANN	NEXE (suite)			
	No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
		DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination of focusion)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
N° 14				1	Fisdis 1 - Batna	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
NNE				2	Fisdis 2 - Batna	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 2
				3	Fisdis 3 - Batna	1	même site	1	même site
E	24	DOU Batna Fisdis	Batna	4	Fisdis 4 - Batna	1	même site	1	même site
AL(	24	DOO Battla Fisuis	Datila	5	Fisdis 5 - Batna	1	même site	1	même site
UE				6	Fisdis 6 - Batna	1	même site	1	même site
				7	Fisdis 7 - Batna	1	même site	1	même site
				8	1000 lits (Barika) - Batna	1	même site	1	même site
KEP				9	1000 lits 1 (Barika) - Batna	1	même site	_	_
JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°				1	Biskra centre - Biskra	2	1- même site 2- lycée El Alia	2	1- même site 2- lycée El Alia
DE				2	Jeunes filles - Biskra	1	même site	1	même site
CIEL				3	1000 lits - Biskra	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
EE	25	DOU Biskra	Biskra	4	1000 lits nouvelle - Biskra	1	même site	1	même site
T 0				5	500 lits ex-Habitat - Biskra	1	méme site	1	méme site
NA				6	Khabach Abdelhamid - Biskra	1	même site	1	même site
				7	El Hadjeb 1 - Biskra	1	même site	1	même site
]C				8	El Hadjeb 2 - Biskra	1	même site	1	même site
				1	Soltani Saleh dit El-gat - Biskra	1	même site	1	même site
				2	Debabech Said Ben Mohamed -Biskra	1	même site	1	même site
				3	Boubguira El-Hadj Ben Ahmed-Biskra	1	même site	1	même site
	26	DOU Biskra Chetma	Biskra	4	Djouadi Bachir Ben Salah dit Boulahbal - Biskra	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
144 22				5	Chetma 5 - Biskra	1	même site	1	même site
ab 3				6	Chetma 6 - Biskra	1	même site	1	même site
29 Rajab 1443 2 mars 2022				7	Chetma 7 - Biskra	1	même site	1	même site
29 2 n									

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
200	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Hammi Messaouda - El Oued	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 1
			2	Soufia Bachir - El Oued	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 2
			3	Moussaoui Mabrouk - El Oued	1	même site	1	même site
27	DOU El Oued	El Oued	4	Belhadi Abdelkader - El Oued	1	même site	1	même site
			5	Saoudi Bachir - El Oued	1	même site	1	même site
			6	Hada Salah - El Oued	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central 3
			1	Souici Abdelkrim - Annaba	1	même site	1	même site
			2	Plaine Ouest - Annaba	1	même site	1	même site
			3	Bouhdid - Annaba	1	même site	1	même site
			4	Annaba centre - Annaba	2	1- même site 2- Amirouche	3	1- même site 2- Tabacop (siège Dou) 3- Amirouche
			5	Sidi-Achour 1 - Annaba	1	même site	1	même site
28	DOU Annaba - Centre	Annaba	6	Sidi Achour 2 - Annaba	1	même site	1	même site
20	DOU Alliada - Cellife	Aimaba	7	Les crêtes - Annaba	1	même site	1	même site
			8	3000 lits - Annaba	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			9	Saf Saf - Annaba	1	même site	1	même site
			10	Sidi Achour 3 - Annaba	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			11	3000 lits El Bouni - Annaba	1	même site	1	même site
			1	19 Mai 56 El-Hadjar - Annaba	1	même site	1	même site
	DOM 4		2	Chaiba 2000 lits El-Hadjar - Annaba	1	même site	1	même site
29	DOU Annaba Sidi Amar	Annaba	3	Chlef Sidi Amar - Annaba	1	même site	1	même site
			4	Celibatorium Sidi Amar - Annaba	1	même site	1	même site
			5	Sidi Amar - Annaba	1	même site	1	même site
			6	CEFOS 1 - Annaba	1	même site	1	même site
			7	CEFOS 2 - Annaba	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANC	E
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Benomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Mixte - El-Tarf	1	même site	1	même site
30	DOU El Tarf	El Tarf	2	2000 lits - El Tarf	1	même site	1	même site
			3	1000 lits - El Tarf	1	même site	1	même site
			1	Concorde -Tébessa	2	1- même site 2- annexe Djadel Mekki	1	même site
			2	Rezaiguia Lamine - Tébessa	1	même site	1	même site
			3	Mebarkia Lazher Ben Ahcen - Tébessa	1	même site	1	même site
31	DOU Tébessa	Tébessa	4	Mekahlia Brahim - Tébessa	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			5	Smaali Larbi - Tébessa	1	même site	1	même site
			6	Bougoffa Abdelhamid - Tébessa	1	même site	1	même site
			7	Bouazdia Mohammed Ettoumi - Tébessa	1	même site	1	même site
			8	2000 lits 1 - Tébessa	1	Boulhaf - Dyr	1	même site
			9	2000 lits 2 - Tébessa	1	Boulhaf - Dyr	1	même site
			1	Larbi Ben Mhidi - Oum El Bouaghi	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
	DOU Oum El Bouaghi	Oum El Bouaghi	2	Guediri Abderrahmane El Ghazali 1 - Oum El Bouaghi		même site	1	même site
32			3	Guediri Abderrahmane El Ghazali 2 - Oum El Bouaghi	1	même site	1	même site
			4	Khiari Mohamed Lakhdar - Oum El Bouaghi	1	même site	1	même site
			5	Hassiba Ben Bouali - Oum El Bouaghi	1	même site	1	même site
			6	110 logts - Oum El Bouaghi	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			7	Amiar Menaouer - Oum El Bouaghi	1	même site	2	1- même site 2-restaurant central
			8	Chelougue Derradji - Oum El Bouaghi	1	même site	1	même site
			9	Mohamed Hadi - Oum El Bouaghi	1	même site	1	même site
			1	Fatma Soufi - Khenchela	1	même site	1	même site
	DOU Khenchela	Khenchela	2	1500 lits - Khenchela	1	même site	1	même site
33	DOU KIICIICIICI	Michelielle	3	19 Mai 1956 - Khenchela	1	même site	1	même site
			4	2000 lits - Khenchela	1	même site	1	même site
			5	500 lits - Khenchela	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central pôle universitaire
			6	2000 lits 1 - Khenchela	1	même site	1	même site
			7	2000 lits 2 - Khenchela	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES			CONSISTANCE							
DOC	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Dénomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation						
			1	Omar Belhasseb - Guelma	1	même site	1	même site						
			2	Habbache Ahmed Cherif - Guelma	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central						
			3	Bouhdid Belkacem - Guelma	1	même site	1	même site						
34	DOU Guelma	Guelma	4	Aggoun Salah - Guelma	1	même site	1	même site						
			5	Kara Salah - Guelma	1	même site	1	même site						
			6	Salah Yahia - Guelma	1	même site	1	même site						
			7	Ghouli Brahim - Guelma	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central						
			8	2000 lits - Guelma	1	même site	1	même site						
			9	1000 lits - Guelma	1	même site	1	même site						
			1	Taghast - Souk Ahras	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central						
35	DOU Souk Ahras	Souk Ahras	2	Medaguine Mohamed - Souk Ahras	1	même site	1	même site						
			3	Mokrane Tahar - Souk Ahras	1	même site	1	même site						
			4	Benbrinis Ahmed Saleh - Souk Ahras	1	même site	2	1- même site 2 - restaurant central						
			5	Touadjenia Ahmed - Souk Ahras	1	même site	1	même site						
			6	Khoualdia Said Ben Djaballah - Souk Ahras	1	même site	1	même site						
									1	El Haddaik 1 - Skikda	1	même site	1	même site
			2	Azzaba 1 - Skikda	1	même site	1	même site						
		a. u	3	El Haddaik 2 - Skikda	1	même site	2	1- même site 2 - restaurant central						
36	DOU Skikda	Skikda	4	El Haddaik 3 - Skikda	1	même site	1	même site						
			5	Azzaba 2 - Skikda	1	même site	1	même site						
			6	El Haddaik 4 - Skikda	1	même site	1	même site						
			7	El Haddaik 5 - Skikda	1	même site	1	même site						
			8	El Haddaik 6 - Skikda	1	même site	1	même site						
	<u>                                       </u>		9	El Haddaik 7 - Skikda	1	même site	1	même site						

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCI	Ξ				
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation				
			1	Nahas Nabil - Constantine	1	même site	3	1- même site 2- institut de psychologie 3- école des cadres				
			2	8 Novembre 1971 - Constantine	1	même site	2	1- même site 2- unité ENS				
37	DOU Constantine -	Constantine	3	Mahmoud Mentouri - Constantine	1	même site	2	1- même site 2- campus Zarzara				
	Centre		4	Regam Zouaoui - Constantine	1	même site	3	1-même site 2- institut de médecine 3- institut de pharmacie/dentiste				
							5	Aicha Oum El Moumenine - Constantine	1	même site	2	1-même site 2- campus Frères Mentouri
			6	Zouaghi Slimane 1 - Constantine	1	même site	1	même site				
			7	Zouaghi Slimane 2 - Constantine	1	même site	1	même site				
			8	Aïn El Bey 17 - Constantine	1	même site	1	même site				
			9	Aïn El Bey 18 - Constantine	1	même site	1	même site				
			10	Aïn El Bey 19 - Constantine	1	même site	1	même site				
			1	Mohamed Sedik Benyahia (El Khroub) - Constantine	1	même site	1	même site				
			2	Lala Fatma N'Soumer - Constantine	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central				
38	DOM G	Constantine	3	Ali Mendjeli 1 - Constantine	1	même site	1	même site				
36	DOU Constantine El-Khroub	Constantine	4	Ali Mendjeli 2 - Constantine	1	même site	1	même site				
			5	Ali Safari - Constantine	1	même site	1	même site				
			6	Ali Mendjeli 4 - Constantine	1	même site	1	même site				
			7	El Khroub - Constantine	1	même site	1	même site				
			8	Ali Mendjeli 5 - Constantine	1	même site	1	même site				
			•									

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	Siège	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)		CONSISTANCE					
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation			
			1	Ain El Bey 1 - Constantine	1	même site	1	même site			
			2	Ain El Bey 2 - Constantine	1	même site	1	même site			
			3	Ain El Bey 3 - Constantine	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central			
			4	Ain El Bey 4 - Constantine	1	même site	1	même site			
			5	Ain El Bey 5 - Constantine	1	même site	1	même site			
	DOU Constantine Aïn El Bey	Constantine		6	Ain El Bey 6 - Constantine	1	même site	1	même site		
			7	Ain El Bey 7 - Constantine	1	même site	1	même site			
39			8	Ain El Bey 8 - Constantine	1	même site	1	même site			
			9	Ain El Bey 9 - Constantine	1	même site	1	même site			
			10	Ain El Bey 10 - Constantine	1	même site	1	même site			
			11	Ain El Bey 11 - Constantine	1	même site	1	même site			
			12	Ain El Bey 12 - Constantine	1	même site	1	même site			
			13	Ain El Bey 13 - Constantine	1	même site	1	même site			
			14	Ain El Bey 14 - Constantine	1	même site	1	même site			
			15	Ain El Bey 15 - Constantine	1	même site	1	même site			
			16	Ain El Bey 16 - Constantine	1	même site	1	même site			

même site

même site

même site

même site

Nos DHOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Hassouni Ramdane - M'Sila	1	même site	1	même site
			2	1er Novembre 1954 - M'Sila	1	même site	1	même site
			3	Nouiouet Moussa El-Ahmadi - M'Sila	1	même site	1	même site
40	DOTT M.C.,	M'Sila	4	Ben Boulaid Mohamed - M'Sila	1	même site	1	même site
42	DOU M'Sila	W Sila	5	Debih Abdelkader - M'Sila	1	même site	1	même site
			6	500 lits Ex-CFA - M'Sila	1	unité CFA	1	unité CFA
			7	500 lits Boussaada - M'Sila	1	même site	1	même site
	DOU M'Sila - Pole		1	Belkadi Mohamed - M'Sila	1	pôle universitaire	2	1- pôle universitaire 2- restaurant central
			2	Chebchoub Saddok - M'Sila	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
43		M'Sila	3	Khalfa Ahmed - M'Sila	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
43			4	Zerouak Ahmed - M'Sila	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
			5	Ayeb Abdellah - M'Sila	1	pôle universitaire	2	1- pôle universitaire 2- restaurant central
			6	2000 lits - M'Sila	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
			1	El Annasser 1 - Bordj Bou Arréridj	1	même site	2	1- même site 2- annexe universitaire
44	DOU Bordj Bou	Bordj Bou Arréridj	2	El Annasse 2 - Bordj Bou Arrérridj	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
	Arréridj		3	Souissi Zouina - Bordj Bou Arrérridj	1	même site	1	même site
			4	Nasri Fatoum - Bordj Bou Arrérridj	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	3
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			N	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Lakhdari Mohamed Al Akhdar - Ouargla	1	même site	2	1- même site 2- unité restaurant préfabriquée
			2	Abou Ammar Abdel Kafi - Ouargla	1	même site	1	même site
			3	Mohamed Tahar El Obeidi - Ouargla	1	même site	1	même site
			4	Salem Ben Younnes - Ouargla	1	même site	1	même site
45	DOU Ouargla	Ouargla	5	Koraichi Mohamed Ennagi - Ouargla	1	même site	1	même site
			6	Ben Moussa Mohamed - Ouargla	1	même site	1	même site
			7	Ben Malek Mohamed Hassan - Ouargla	1	même site	1	même site
			8	Ben Dahman Bachir - Ouargla	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
			9	Hassani Mohamed Ben Brahim - Ouargla	1	pôle universitaire	1	pôle universitaire
			10	Ben Chikhe Telli - Ouargla	1	pôle universitaire	2	<ul><li>1- pôle universitaire</li><li>2- restaurant central</li></ul>
			11	Khalfaoui El-Hadj - Ouargla	1	même site	1	même site
46	DOU Mila	Mila	1	1000 lits - Mila	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
40	DOC Mila	wiiia	2	1000 lits1 - Mila	1	même site	1	même site
			3	2000 lits - Mila	1	même site	1	même site
47	DOU Illizi	Illizi	1	500 lits - Illizi	1	même site	1	même site
			2	500 lits1 - Illizi	1	même site	1	même site

Nº DESIGNATION DE LA DIRECTION		SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)	CONSISTANCE				
БОС	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation	
			1	Bouaissi Mohamed - Mostaganem	1	même site	1	même site	
			2	Benyahia Belkacem - Mostaganem	1	même site	1	même site	
48			3	Houari Boumediene - Mostaganem	1	même site	1	Centre universitaire	
			4	Kharouba - Mostaganem	1	même site	1	même site	
	DOU Mostaganem	Mostaganem	5	Belarbi Abdelkader - Mostaganem	1	même site	1	même site	
10	200 Wostaganem		6	Chmouma - Mostaganem	1	même site	1	même site	
			7	Sidi El-Majdoub - Mostaganem	1	même site	1	même site	
			8	1000 lits - Mostaganem	1	même site	1	même site	
			9	2000 lits Pôle - Mostaganem	1	même site	1	même site	
			1	Assia Kebir - Tiaret	1	même site	1	même site	
	DOU Tiaret		2	Khalil Habib - Tiaret	1	même site	1	même site	
			3	Saidi Mohamed - Tiaret	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central	
49		Tiaret	Tiaret	4	Bekhlifa Djillali - Tiaret	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			5	Selami Eddine - Tiaret	1	même site	1	même site	
			6	Saad Dahleb - Tiaret	1	même site	1	même site	
			7	Abdelaoui Tayeb - Tiaret	1	même site	1	même site	
			8	Mimoun Yamina - Tiaret	1	même site	1	même site	
			9	2000 lits Kerman - Tiaret	1	même site	1	même site	
			1	19 Mai 1956 - Béchar	1	même site	1	même site	
			2	8 Mai 1945 - Béchar	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central	
50	DOUBLE	D 6 a 1	3	1000 lits Si Ferhat - Béchar	1	même site	1	même site	
50	DOU Béchar	Béchar	4	Mahdjoubi Mohamed - Béchar		même site	1	même site	
			5	Kahlaoui Laid - Béchar	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central	
			6	Meziane Abdelmadjid - Béchar	1	même site	1	même site	
			7	1000 lits - Béchar	1	même site	1	même site	

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Benomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	2000 lits Belkaid 1 - Oran	1	même site	1	même site
			2	2000 lits Belkaid 2 - Oran	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
54	DOU Oran Belkaid	Oran	3	2000 lits Belkaid 3 - Oran	1	même site	1	même site
			4	2000 lits Belkaid 4 - Oran	1	même site	1	même site
			5	2000 lits Belkaid 5 - Oran	1	même site	1	même site
			6	2000 lits Belkaid 6 - Oran	1	même site	1	même site
			7	2000 lits Belkaid 7 - Oran	1	même site	1	même site
			8	2000 lits Belkaid 8 - Oran	1	même site	1	même site
			1	19 Mai 1956 El-Kifan -Tlemcen	1	même site	1	même site
55	DOU Tlemcen	Tlemcen	2	Bachir Ibrahimi - Tlemcen	1	même site	1	même site
			3	Bekhti A/Madjid - Tlemcen	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			4	Bouhsina Karima - Tlemcen	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central IMAMA
			5	Mohamed Belmimoun Imama - Tlemcen		même site	1	même site
			6	Soufi Menouer Chetouane - Tlemcen	1	même site	1	même site
			7	1000 lits Hassiba Ben Bouali - Tlemcen	1	même site	1	même site
			8	Mancari Benamar - Tlemcen	1	même site	1	même site
			1	Tidjani Heddam - Tlemcen	1	même site	1	même site
			2	Maliha Hamidou -Tlemcen	1	nouveau Pôle	2	1- même site 2- restaurant central
			3	Malika Gaïd -Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site
56	DOU Tlemcen	Tlemcen	4	Mezouar Halima - Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site
	Mansourah		5	Hamri Ahmed - Tlemcen	1	annexe 39 logts CNEP	1	même site
			6	Ben Ahmed Mohamed Abdelghani -Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site
			7	Bennasser Meriem - Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site
			8	Wahrani Kheira - Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site
			9	2000 lits Mansourah 7 - Tlemcen	1	nouveau Pôle	1	même site

Nº DOU	DÉSIGNATION DE LA DIRECTION	SIEGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination of focus action)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Ibn Rochd - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			2	Hassiba Ben Bouali - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			3	19 Mai 1956 - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
57	DOU Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	4	Essilm - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
37	DOU Sidi Bei Abbes	Sidi dei Abbes	5	Zirout Mohamed - Sidi Bel Abbès	1	cité Médecine	1	même site
			6	Beddad Mohamed - Sidi Bel Abbès	1	même site	_	-
			7	El-Khaouarizmi - Sidi Bel Abbès	2	1- même site 2- ex-CFTE ENIE	2	1- même site 2 -ex-CFTE ENIE
			1	Attar Bel Abbès - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
	DOU Sidi Bel Abbès - Centre		2	8 Mai 1945 - Sidi Bel Abbès	1	Campus universitaire	1	même site
			3	Bouloum Mohamed - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
58		Sidi Bel Abbès	4	Rahmani Miloud - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			5	Bousekrane Ouafia - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			6	Zerouki Mimouna - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			7	2000 lits - Sidi Bel Abbès	1	même site	1	même site
			1	Abdou Said - Mascara	1	même site	1	même site
			2	Aoumeur Mokhtar - Mascara	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			3	Fatma Saîl - Mascara	1	même site	1	même site
59	DOU Mascara	Mascara	4	Chentouf Mohamed - Mascara	1	même site	1	même site
			5	Aoumeur Abdelkader - Mascara	1	même site	1	même site
			6	Betoumi Daho - Mascara	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			7	Takfi Mohamed - Mascara	1	même site	1	même site

No DOU	DESIGNATION DE LA DIRECTION	SIGE	N°	RESIDENCES UNIVERSITAIRES (Dénomination et localisation)			CONSISTANCE	
	DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES			(Denomination et localisation)	Nombre d'unités d'hébergement	Localisation	Nombre d'unités de restauration	Localisation
			1	Ahmed Medeghri - Saïda	1	même site	1	même site
			2	Aïn Lahdjar - Saïda	1	même site	1	même site
60	DOU Saïda	Saïda	3	Riad - Saïda	1	même site	1	même site
			4	Soummam - Saïda	1	même site	1	même site
			5	Mazouni Abdelaziz - Saïda	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			6	Remmas Boumediene - Saïda	1	même site	1	même site
61	DOU Aïn Témouchent	Aïn Témouchent	1	Seddik Abdelkader - Aïn Témouchent	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
01			2	2000 lits 1 - Aïn Témouchent	1	même site	1	même site
	DOU Relizane	Relizane	1	500 lits Filles - Relizane	1	même site	1	même site
			2	Bormadia 1 - Relizane	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
62			3	Mehdi Mohamed - Relizane	1	même site	1	même site
			4	Chemirik Hadj Maamar - Relizane	1	même site	1	même site
			5	Chibani Mohammed - Relizane	1	même site	1	même site
	DOU Tissemsilt	Tissemsilt	1	Mixte - Tissemsilt	1	même site	1	même site
63	DOU TISSEMSIII	Tissenisiit	2	1000 lits - Tissemsilt	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			3	2000 lits - Tissemsilt	1	même site	1	même site
64	DOU Naâma	Naâma	1	Boudghene Ben Ali dit (Colonel Lotfi) - Naâma	1	même site	2	1- même site 2- restaurant central
			2	19 Mai 1956 - Naâma	1	même site	1	même site
65	DOU El Bayadh	El Bayadh	1	1000 lits - El Bayadh	1	même site	1	même site
05			2	1000 lits 1 - El Bayadh	1	même site	1	même site
66	DOU Tindouf	Tindouf	1	Nour El-Bachir - Tindouf	1	même site	1	même site

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté du 20 Rabie Ethani 1443 correspondant au 25 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national des terres agricoles.

Par arrêté du 20 Rabie Ethani 1443 correspondant au 25 novembre 2021, l'arrêté du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national des terres agricoles est modifié, pour une période de trois (3) années renouvelable comme suit :

- « ..... (sans changement jusqu'à)
- Younes Belkacem, représentant du ministre chargé du commerce;

..... (le reste sans changement) ......».

Arrêté du 24 Joumada El Oula 1443 correspondant au 29 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers.

Par arrêté du 24 Journada El Oula 1443 correspondant au 29 décembre 2021, l'arrêté du 21 Dhou El Hidja 1441 correspondant au 11 août 2020, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers, est modifié pour une durée de trois (3) années renouvelable comme suit :

— Cherif Benhabiles, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, président ;

...... (le reste sans changement) ......».

Arrêté du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC).

Par arrêté du 25 Journada El Oula 1443 correspondant au 30 décembre 2021, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 97-94 du 15 Dhou El Kaâda 1417 correspondant au 23 mars 1997 fixant le statut de l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), au conseil d'administration de l'office algérien interprofessionnel des céréales, pour une durée de trois (3) années renouvelable :

- Ali Zoubar, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président;
  - Ali Amari, représentant du ministre chargé des finances ;
- Ahmed Mokrani, représentant du ministre chargé du commerce;
- Lyes Bourriche, représentant du ministre chargé de l'intérieur;
- Mohammed Yazid Hambli, président de la chambre nationale de l'agriculture.

Arrêté du 13 Journada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes.

Par arrêté du 13 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n° 09-309 du 4 Chaoual 1430 correspondant au 23 septembre 2009 portant création de l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes, au conseil d'administration de l'office national interprofessionnel des légumes et des viandes, pour une période de trois (3) années renouvelable :

- Taha Hammouche, représentant du ministre de l'agriculture et du développement rural, président;
- Abdelghafour Bouchefirat, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales;
- Mourad Hammad, représentant du ministre de la défense nationale;
- Mourad Allouane, représentant du ministre chargé des finances;
- Abdelkarim Boulahbal, représentant du ministre chargé des finances (direction générale du Trésor);
- Nabila Sahnoune, représentante du ministre chargé de l'industrie;
- Ahmed Mokrani, représentant du ministre chargé du commerce;
- Elaid Guemidi, représentant du ministre chargé des ressources en eau;
- Mohamed Yazid Hambli, président de la chambre nationale de l'agriculture;
  - le président du comité interprofessionnel.

Arrêté du 26 Journada Ethania 1443 correspondant au 29 janvier 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration du bureau national d'études pour le développement rural.

\_\_\_\_

Par arrêté du 26 Journada Ethania 1443 correspondant au 29 janvier 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 10-333 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant création du bureau national d'études pour le développement rural, au conseil d'administration du bureau national d'études pour le développement rural, pour une durée de trois (3) années renouvelable :

- Salah Chouaki, représentant du ministre chargé de l'agriculture, président;
- Amir Saad Hamideche, représentant du ministre chargé des collectivités locales;
- Rabie El Bekaie, représentant du ministre chargé des finances;
- Mustapha Ben Khelfa, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;

- Souad Mokhtari, représentante du ministre chargé de l'aménagement du territoire;
- Karim Arab, représentant de la ministre chargée de l'environnement;
- Khatima Ait Oudhia, représentante du ministre chargé de la recherche scientifique;
- Adel Bechroul, représentant du ministre chargé des statistiques;
- Kenza Bakour, représentante du ministre chargé de l'urbanisme;
- Ali Boulerbah, représentant du ministre chargé des travaux publics;
- Brahim Roudane, représentant du ministre chargé de la pêche;
- Rabah Oulad Heddar, représentant de la chambre nationale d'agriculture.